



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

2 directives : DO – DHFF Pages

Références réglementaires :

- la Directive 79/409/CE du 2 avril 1979, dite Directive Oiseaux, concernant la **conservation des oiseaux sauvages** ; celle-ci s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, leurs nids et leurs habitats : **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**.
- la Directive 92/43/CE du 21 mai 1992, dite Directive Habitats, visant à assurer la **préservation de la diversité biologique européenne**, principalement au moyen de la constitution d'un réseau écologique de sites abritant les habitats naturels ou les habitats d'espèces d'intérêt communautaire : **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**.

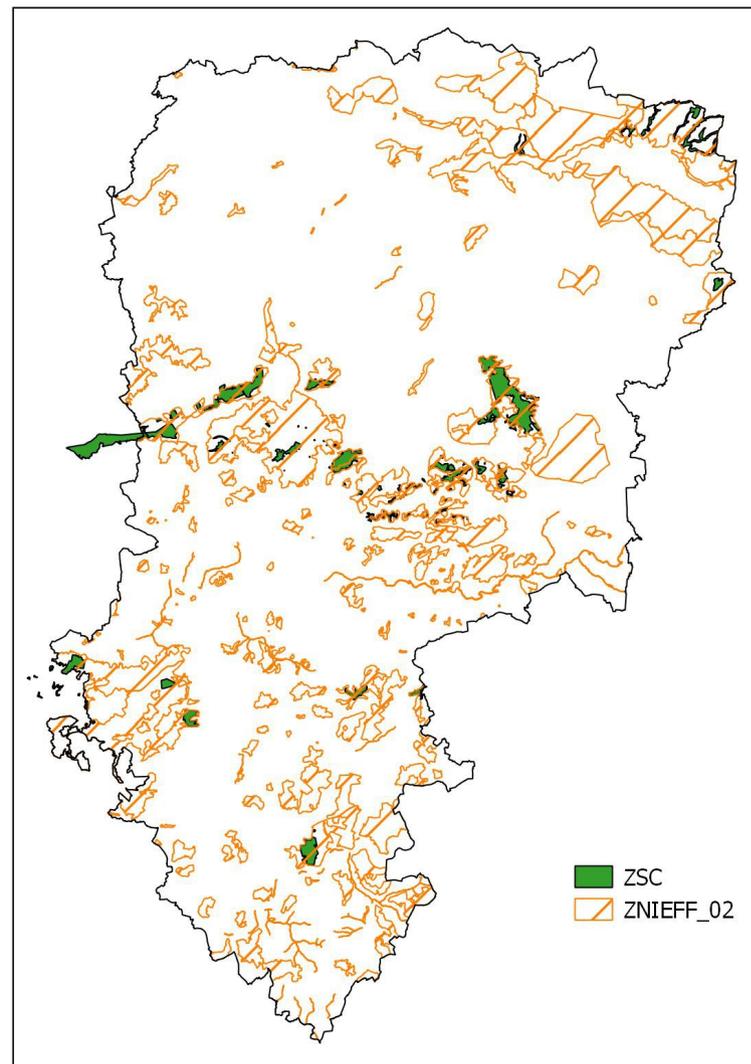
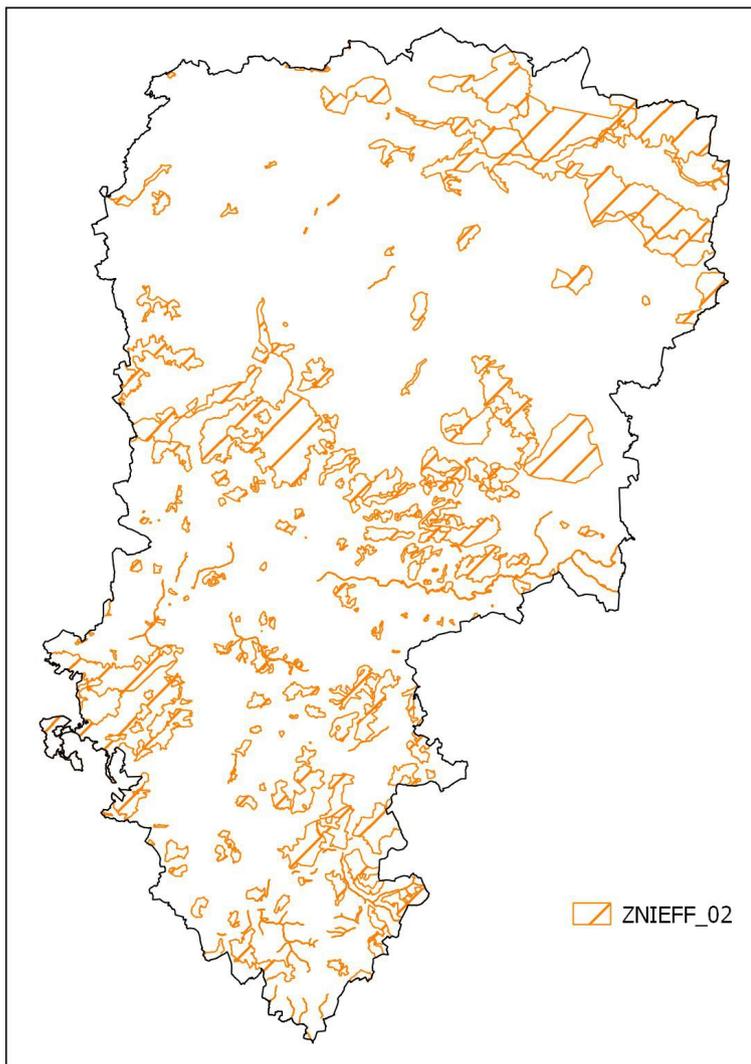
Directive habitats : annexes :

- Annexe I : habitats d'intérêt communautaire
- Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire
- Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte
- Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion (ex : castor, loup...)

Directive oiseaux : annexes :

- Annexe I : mesures de conservation spéciale concernant leur habitat
- Annexe II : peuvent être l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale

Choix des ZSC



ZNIEFF I → pSIC → SIC → ZSC

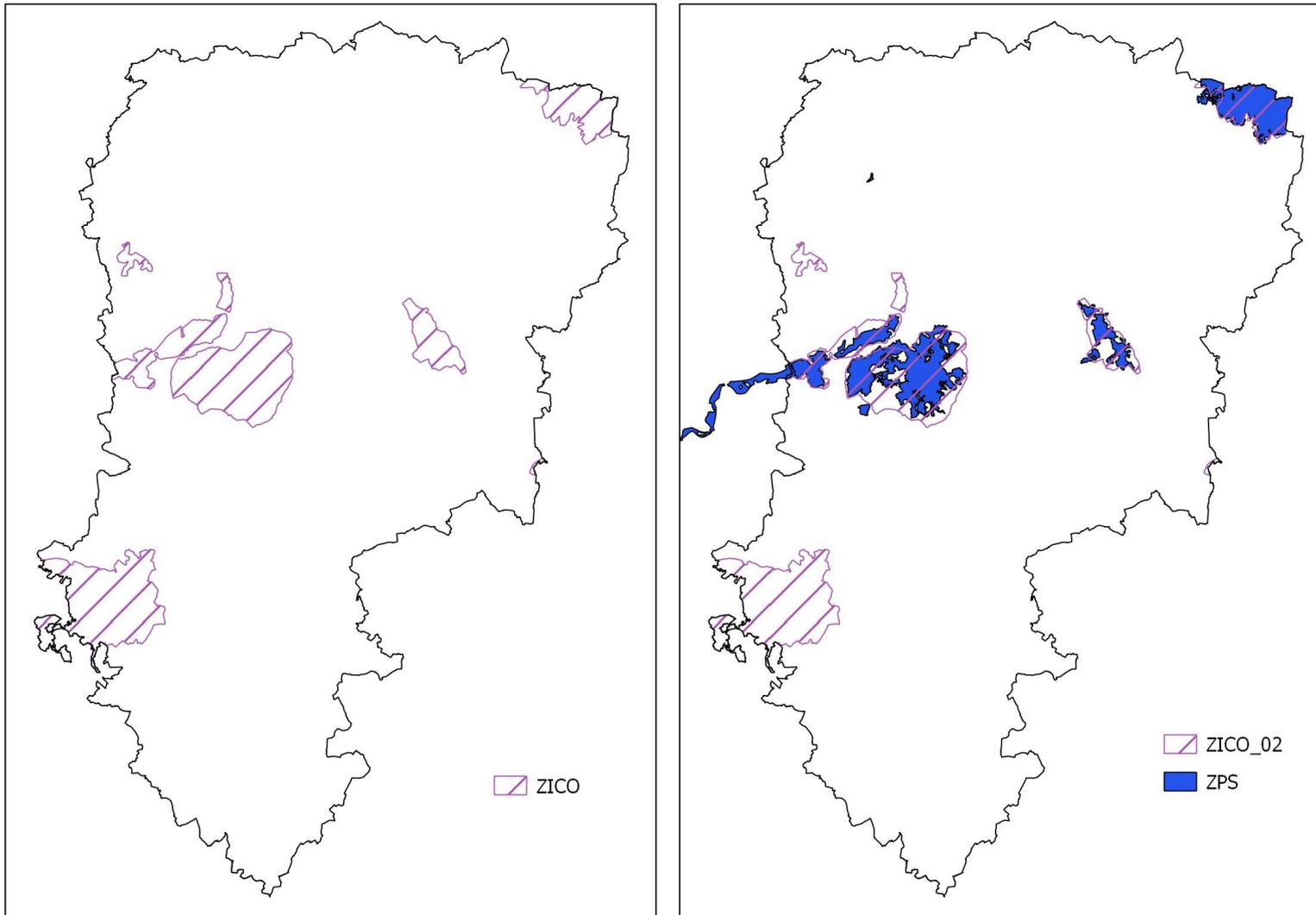
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Proposition de site d'importance communautaire

Site d'importance communautaire

Direction départementale des territoires

Choix des ZPS



• ZICO → ZPS

- Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Natura 2000 en Picardie

	Surface représentée par les sites Natura 2000 :		
	France	Picardie	Aisne
Directive Habitats : Sites d'Importance Communautaires ou Zones Spéciales de Conservation	8.4 %	1.9 %	1.4 %
Directive Oiseaux : Zones de Protection Spéciales	8.3 %	3.7 %	3.4 %
Total des sites Natura 2000 (sans double compte pour les sites qui se chevauchent)	12.4 %	4.7 %	4.0 %

Vie du site

*Comité de pilotage **Copil** validé par arrêté préfectoral*

- Représentants de l'État et de ses établissements publics
- Collectivités territoriales et groupements concernés
- Propriétaires, usagers et leurs représentants

***Copil** = élaboration et suivi du Document d'objectifs*

1 président + 1 structure porteuse de l'élaboration du Docob élus pour 3 ans



Élaboration et animation du Docob

- *Structure : collectivité ou groupement à défaut Préfet*
- *Élaboration : par la collectivité ou par un opérateur (BE)*
- *Docob validé (plusieurs années) : Copil + CSRPN + AP*

Conseil scientifique régional de la protection de la nature

Objectifs de l'animation d'un site

- Communication : lettre d'info, temps fort, accueil et information du public...
- Acquisition de connaissances : campagnes d'inventaire ciblées dans Docob
- EIN2000 : évaluation des incidences : soutien aux porteurs de projet
- Contrat : démarchage, assistance montage
- Charte : engagement de bonnes pratiques

EIN2000 : évaluation des incidences

- Pourquoi : vérifier la compatibilité du projet avec les objectifs de préservation et de restauration du site
- Quels projets : 1 liste nationale + 1 liste locale : projet soumis autorisation ou déclaration + 1 liste locale « régime propre » en site N2000 pas soumis à d'autres réglementation en cours d'élaboration

Contrat Natura 2000

- Identifié dans le Docob : opération de restauration, de préservation
- Financement : élaboration / animation et contrat : Etat + Feader